Extrait du Programme de Formation*
PERMIS CE

• **Intitulé de la prestation :** Extension du permis de conduire de la catégorie CE (Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés au transport de marchandises).
• **Autorité de régulation :** Ministère de l'Intérieur / France Compétences.
• **Référencement officiel :** Répertoire Spécifique (RS) - Fiche d'habilitation nationale d'État.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :
Être capable de conduire un ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C attelé s'une remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C) excède 750 kg.

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS :
Tout public titulaire du permis C en cours de validité, âgé de 21 ans
Être reconnu apte médicalement par le médecin agréé (visite médicale d'aptitude à la conduite des véhicules de la catégorie CE préalable à l'entrée en formation)

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION :
- 70 heures
- De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi

LIEU DE LA FORMATION : SARIAN FORMATIONS Lieu-Dit Pratelmat 56390 GRAND-CHAMP

CONTENU DE LA FORMATION :
Préparation à l'interrogation orale et écrites de l'épreuve hors circulation.
Contrôles de sécurité
Conduite et manœuvres en sécurité, de manière écologique et économique.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
- Fournitures pédagogiques spécifiques à la catégorie
- Cours théorique en salle
- Véhicules écoles de la catégorie équipés de doubles commandes
- Cours pratique sur aires d'évolution fermées à la circulation
- Cours pratique en circulation

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) :
Les formateurs sont tous expérimentés avec la qualification « BEPECASER Mention Groupe Lourd » et un minimum de 5 ans en activité de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Contrôles continus, test, examens blancs,

VALIDATION :
Code de la route (ETG valable 5 ans) si examen code.
Permis de conduire de la catégorie.

Blocs de compétences :
Non applicable. La certification Permis CE est une habilitation d'État globale, non découpée en blocs de compétences capitalisables de manière indépendante.

Équivalences et Correspondances :
Néant. Il n'existe aucune équivalence directe ou dispense d'épreuve pour cette certification avec d'autres titres ou diplômes.

Passerelles réglementaires : Néant.

Poursuites d'études et spécialisations logiques :
Obtention ou renouvellement de la FIMO Marchandises (Qualification Initiale Minimale Obligatoire), indispensable pour exercer le métier de conducteur routier si le stagiaire ne la détient pas déjà. Spécialisation vers le transport de matières dangereuses (Certifications ADR), la conduite de véhicules de transport exceptionnel ou le perfectionnement à l'éco-conduite.

Débouchés métiers (Référentiel France Compétences) :
Conducteur / Conductrice routière de transport de marchandises (Superlourd / Véhicules articulés), Chauffeur SPL, Conducteur grand routier.

Alignement des codes ROME officiels :
Code ROME N4101 : Conduite de transport de marchandises sur longue distance.
Code ROME N4105 : Conduite de transport de marchandises en milieu urbain ou régional.

Dispositifs de financement activables pour le Permis CE :
- Compte Personnel de Formation (CPF) de droit pour cette catégorie de permis, sous réserve de la signature d'une attestation sur l'honneur certifiant un objectif professionnel. Le reste à charge dépend de vos droits acquis et des éventuels abondements. Consultez votre compte officiel pour un devis personnalisé.
- Financement par les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour les salariés.
- Financement public via France Travail ou les collectivités territoriales (selon éligibilité du dossier du demandeur d'emploi).
- Financement personnel (Autofinancement / Étalement de paiement).

INDICATEURS DE RÉSULTATS OFFICIELS (CONFORMITÉ QUALIOPI V10)
Période de référence : Année 2026 (de janvier à septembre)
Épreuve Hors Circulation (Examen Plateau) 83.33%
Épreuve en Circulation 96.00 %
TAUX D'OBTENTION GLOBAL DE LA CERTIFICATION 100 %
Taux d'abandon ou de rupture en cours de cursus 0 %|
Nombre total de candidats présentés sur la période 18

Le taux de réussite global est calculé en divisant le nombre de candidats ayant obtenu leur examen avec un avis favorable (CEPC) par le nombre total de candidats s'étant présentés à l'épreuve terminale de circulation. Les élèves ayant interrompu leur parcours avant l'attribution d'une place d'examen sont basculés dans le taux d'abandon.

** Programme complet disponible à l'accueil.*